

Graine d'infos

Janvier 2024

MAIRIE DE
Gragnague

Informations municipales

Vœux du Maire :

Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal seraient très honorés de votre présence lors de la cérémonie des vœux du Maire aux Gragnaguais qui aura lieu le **samedi 13 janvier à 11h30**

au 1er étage de l'**Espace Debat-Ponsan**.

Ils seront accompagnés par Alice BERRY, nouvellement élue Maire du Conseil Municipal des Jeunes et de son équipe ; ils vous souhaiteront leurs meilleurs vœux.



La cérémonie sera suivie d'un apéritif convivial.

Villages d'avenir – Lauréats 2024 :

Appui de proximité en ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets, « Villages d'avenir » est un label qui valorisera les communes lauréates et en facilitera la reconnaissance comme commune dynamique et en transformation.



Ce projet fut annoncé par la Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités.

« Villages d'avenir » permet d'accompagner des communes rurales de moins de 3500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

« Villages d'Avenir » vise à accompagner tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune :

- Projet de service nouveau et de proximité
- Réhabilitation/valorisation de bâtiment structurant
- Projet culturel et touristique
- Nouvelle vision globale de la sécurité routière au sein du village
- Projet transports multimodaux, ...

En Occitanie, 350 communes sont lauréates de cette première vague de labélisation, dont 28 en Haute-Garonne et localement : **Gragnague , Garidech, Castelmaurou, ...**

Nous vous informerons de l'évolution du projet à venir.

Recensement de la population :

Cette année, GRAGNAGUE réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **18 janvier** et **jusqu'au 17 février**.



Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres.

Ensuite, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées.

Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 18 janvier 2024 contactez le coordinateur communal
au 05 62 79 97 99

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet d'établir la population officielle de chaque commune. Les résultats sont essentiels.

Ils permettent de :

- 1- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin.
- 3- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, le nombre de pharmacies, de logements...

Ce recensement représente un enjeu majeur pour la commune.

Un exemple simple : l'obtention d'une pharmacie est subordonnée à une population de 2500 habitants. Chaque réponse compte pour bénéficier d'un confort de vie amélioré.

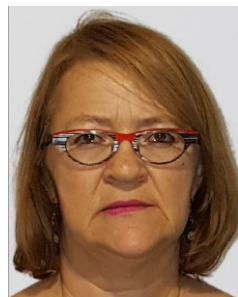
Le recensement c'est sûr et gratuit !

Vos données sont protégées.

L'INSEE est seul habilité à exploiter votre questionnaire et ce de façon anonyme.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : le-recensement-et-moi.fr

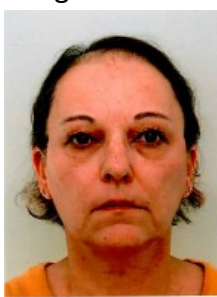
Voici vos agents recenseurs :



BASSI
Marie-Christine



KOSTECKI
Mireille



PIQUERAS
Fabienne



MARIE
Maëva



SAINT MARTIN
Georges

Election du Conseil municipal des jeunes : l'équipe est en place !

Le 16 décembre dernier, après une campagne électorale intense, le Conseil municipal des jeunes s'installait, en présence de Daniel Calas Maire et quelques élus.

Alice BERRY est élue maire jusqu'en 2026 ; elle sera assistée dans sa mission par Bastien RENS 1^{er} adjoint, Noémie LAURINI 2^{ème} adjointe, Charlie DEVALS 3^{ème} adjoint et 6 conseillers municipaux : Louise RANDADO, Fantine AUBIN, Livia SALVAGE, Julian SALETTES GRISOLIA, Eden SALVAGE et Merlin AUBIN.

Le 13 janvier, ils adresseront eux aussi leurs vœux à la population !



La jeune équipe municipale nouvellement élue.

Devant de gauche à droite : Bastien RENS 1^{er} adjoint, Eden SALVAGE conseillère, Noémie LAURINI 2^{ème} adjointe, Alice BERRY Maire, Julian SALETTES GRISOLIA conseiller, Louise RANDADO conseillère, Livia SALVAGE conseillère, Merlin AUBIN conseiller, Charlie DEVALS 3^{ème} adjoint.

Derrière de gauche à droite : Daniel Calas Maire et Fantine AUBIN conseillère

Rassembler les générations en mangeant à la cantine scolaire ! :

Depuis septembre 2023, Gragnague ouvre les portes de sa cantine scolaire aux plus de 60 ans.

Une idée simple pour favoriser les échanges entre générations et partager des anecdotes !

Les mercredis programmées : 17 janvier, 28 février, 20 mars, 24 avril, 15 mai et 19 juin.

Les conditions pour participer :

- Être âgé de + de 60 ans (être né en 1963 ou avant)
- Avoir la capacité de se déplacer seul
- Habiter Gragnague
- S'engager à fréquenter la cantine durant 2 mercredis



Vous êtes intéressés pour participer ?

Rien de plus simple : remplir le coupon à l'accueil de la Mairie avant le **15 janvier** pour le repas du 18 janvier, puis au gré de vos envies pour les autres dates.



Témoignage de Brigitte, participante de septembre à décembre :

« J'ai pris beaucoup de plaisir à partager des repas avec les enfants. D'abord surpris, ils se sont très vite adaptés à ma présence à leurs côtés.
D'ailleurs il me serait agréable de leur proposer une activité tricot et crochet prochainement »

Une structure jeunesse bientôt à Gragnague :

En janvier 2023, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a pris la compétence « Jeunesse » pour développer des actions à destination des 11 – 17 ans sur le territoire. Cela se traduit par la gestion des deux espaces jeunesse présents à Montastruc et à Lapeyrouse et par l'ouverture d'un nouvel espace à Gragnague en janvier 2024. La gestion de ces équipements est déléguée à l'association LE&C Grand Sud avec un souci de continuité éducative avec les actions menées en ALAE/ALSH à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans. Ces services proposent aux jeunes âgés de 11 à 17 ans des lieux d'accueil, des accompagnements à projets individuels et collectifs, des loisirs, des chantiers jeunes, etc. Les équipes d'encadrement interviennent aussi dans les deux collèges du territoire (Montastruc et Verfeil) ainsi qu'au sein du lycée Simone de Beauvoir de Gragnague.

L'Espace Jeunesse de Gragnague, situé derrière la mairie (*algéco*), ouvrira la semaine du 8 janvier.



- Période scolaires : mardi, jeudi, vendredi de 16h à 19h - Mercredi, samedi de 14h à 19h - une soirée par mois le vendredi de 19h à 23h
- Vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 19h ainsi que les matinées pour des projets spécifiques (chantiers jeunes par exemple)

En janvier/février, l'équipe ira à la rencontre des jeunes (collèges, lycée, espace public) et des partenaires pour se faire connaître.

Pour fréquenter cet espace jeunesse, les jeunes devront remplir un dossier d'inscription et payer une adhésion annuelle de 25€.

Contact : jeunesse-gragnague@lecs.org ; numéro de téléphone à venir.

Un séjour jeune pendant les vacances :

Dans la perspective des vacances d'hiver 2024, les structures jeunesse de la communauté de communes des coteaux du Girou proposent un séjour ski, du **19 au 23 février**, pour les jeunes du territoire âgés de 11 à 17 ans.

Ce séjour est proposé dans la station de ski de Candanchù, dans les Pyrénées aragonaises espagnoles.

L'hébergement se fera en auberge et les repas seront pris dans un restaurant attenant.

Le transport s'effectue en bus. Trois matinées de cours de ski sont prévues. Les après-midis seront consacrés à de la pratique avec les animateurs.

Afin de pré réserver une place, suivre le lien à suivre : <https://urlz.fr/oTOy>

Les inscriptions ouvertes seront clôturées le **vendredi 19 janvier à 14 heures 30**.

L'institut de beauté :

« *Mon atelier bien-être* » a déménagé.

Virginie continue à chouchouter ses clientes, depuis le **lundi 8 janvier** au nouveau centre commercial (face aux écoles) place Balensos, **Bât D**.

Rien ne change, la prise de rdv se fait sur Planity
ou au 06 87 27 68 20.



Bonne et heureuse année 2024



Sondage Agence Postale Communale

LA POSTE a décidé de fermer son agence postale sur Gragnague.

Lors du dernier conseil municipal en date du 11 décembre 2023, et afin de maintenir le service postal, il a été décidé de créer une **Agence Postale Communale** par convention avec les services de LA POSTE.

Celle-ci sera située dans les mêmes locaux avenue du Champ de Foire et elle sera tenue par un employé(e) de la mairie avec les mêmes prestations : Courriers, timbres, colis, retrait d'espèces, ...

La convention avec LA POSTE nous demande une ouverture minimum de 12 heures hebdomadaires.

Nous souhaitons recueillir votre avis sur les futures heures d'ouverture de cette Agence Postale Communale et adapter nos services en fonction des besoins des gragnaguais. Afin de vous fournir le meilleur service possible merci beaucoup de prendre le temps de répondre à ce sondage.

Etiez-vous satisfait des précédentes heures d'ouverture de LA POSTE ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas / Ne se prononce pas ☐

Quels jours de la semaine seriez-vous plus susceptible de fréquenter l'Agence Postale Communale ?

Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

À quelle fréquence utilisez-vous les services postaux ?

Quotidiennement ☐ Hebdomadairement ☐ Mensuellement ☐ Rarement ☐ Jamais ☐

Si les heures d'ouverture étaient étendues, seriez-vous plus enclin à utiliser les futurs services de l'Agence Postale Communale ?

Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas / Ne se prononce pas ☐

Avez-vous des suggestions spécifiques concernant les heures d'ouverture que vous aimeriez utiliser ?

Votre réponse :
.....

Quels services de l'Agence Postale Communale utiliseriez-vous le plus fréquemment ?

Envoi postal ☐ Retrait d'argent ☐ Colis ☐ Autres (précisez) :

Avez-vous des commentaires supplémentaires ou des suggestions concernant les futurs services de l'Agence Postale Communale ?

Votre réponse :
.....

Je suis : Un professionnel ☐ Un particulier ☐

Merci de retourner ce questionnaire en mairie avant le 20 janvier 2024 :

- Soit déposer ce questionnaire dans la boîte aux lettres de la mairie

- Soit de scanner/photographier et envoyer le document à : mairie@gragnague.fr

Votre avis est important pour nous et contribuera à améliorer ce service de proximité.